

PROJET : CIMETIERE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Dépôt d'un mémoire

À l'attention de : SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, Bureau 1414
Montréal, Québec H3A 1X6

Je suis un simple citoyen, M. Antonio Martinez, courtier immobilier agréé, et depuis les trente dernières années, j'habite à proximité cimetière Notre-Dame-Des-Neiges, au 5160 avenue Decelles, app. 610, à Montréal, numéro de téléphone 731-4401.

Mon intérêt porté à ce projet est que je suis citoyen de la zone et je souffre les conséquences d'une activité funéraire dans un secteur de choix, d'espace vert, nuisant à un environnement essentiellement résidentiel.

Dans les années 1850, le cimetière catholique romain de la ville de Montréal fut déjà saturé et était aussi insalubre pour être en plein centre ville. En conséquence, il fut déménagé à une aire rurale loin de la ville, et cela pour trois bonnes raisons :

- 1) Laisser plus d'espace au citoyen vivant pour développer sa ville et sa société,
- 2) Favoriser l'environnement du point de vue de la santé et de l'esthétique,
- 3) Donner un endroit plus paisible au défunt pour son dernier repos.

Ce déménagement était une mesure pleine de bon sens.

A l'époque, le Mont-Royal était l'endroit choisi pour ce propos puisque c'était une aire rurale, encore sans développement, et éloignée de toute activité urbaine ou sociale. Aujourd'hui, 150 ans plus tard, la ville de Montréal, dans sa croissance, a pris presque toute l'île. La population a augmenté à un taux astronomique, le développement social et démographique ayant besoin de structures industrielles et technologiques immenses.

Conséquemment, le bruit et la pollution nous étouffent. Nous avons besoin de plus d'espace et d'endroits de détente pour compenser la vie stressante en ville.

Nous, les vivants, avons besoin d'éléments qui nous aident à accomplir notre mission sur terre, c'est-à-dire : **VIVRE**.

Et voila que dans ces circonstances, le Mont-Royal se trouve à être l'épicentre de la ville de Montréal et que les 350 acres d'espace vert à l'endroit le plus exquis de la ville occupés par le cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne sont pas utilisés comme une aire de détente, de loisir et de revitalisation. Au contraire, et paradoxalement, ils sont consacrés à enterrer les morts; avec

toutes les conséquences que cela entraîne. Tout cela crée une situation à la ville de Montréal proportionnellement identique à celle de 1850. C'est alors le moment de recourir à la même solution adoptée en 1850 pour les mêmes très bonnes raisons.

Par contre, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges a récemment soumis un plan de "développement", qu'on devrait plutôt appeler "expansion", qui propose l'amélioration du paysage avec une piste cyclable, la plantation de nouveaux arbres, etc. et, pour créer une source de revenus pour financer ces travaux, propose aussi la construction de deux grandes mausolées avec une capacité de 10 000 places, celles-ci encore plus grandes que l'ensemble des huit autres déjà existantes. Tel que nous avons compris à la session d'information tenue le 10 novembre 2003, cette construction géante entraînera des activités de grande ampleur avec des conséquences lamentables pour l'environnement et pour d'autres aspects humains tels que l'exhumation des corps. Ces mausolées pourraient être une bonne source de revenu pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, mais malheureusement toujours au détriment du bien être et de la qualité de vie des citoyens.

Tous ces plans nous semblent un peu grotesques puisqu'on entend mélanger les pistes cyclables et le paysage avec les incinérateurs nécessaires pour ce grand développement de mausolées, les fosses, la décomposition des corps et la nécessité d'exhumer des corps pour en inhumer d'autres. De toute façon, la piste cyclable n'amoindrira pas l'effet négatif d'un grand cimetière au plein coeur de la ville.

On sait qu'actuellement, le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal sont en voie de finaliser un décret par lequel le Mont-Royal sera reconnu comme patrimoine national ou site historique naturel, ce qui comprendra une réglementation relative. Et c'est à ce moment-ci, avant que le décret soit finalisé, que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a soumis malgré tout son projet de "développement" ou d'"expansion".

Si ce plan devait être approuvé par la Ville, on se retrouverait dans une situation incongrue, c'est-à-dire que les mausolées seraient déjà en place, en tant que fait accompli allant à l'encontre des objectifs du décret. N'aurait-il pas été plus raisonnable de la part du cimetière d'attendre la conclusion de ce décret pour éviter que ces situations lamentables et irréparables se produisent.

En 1854, quand le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a débuté ses activités, peut être que le zonage de la Ville de Montréal permettait l'installation d'un tel cimetière au Mont-Royal, autrefois une zone rurale. Mais est-ce qu'aujourd'hui le zonage devrait permettre cette situation, compte tenu que ces 350 acres d'espace vert en plein coeur de la ville devraient être consacrés à des facteurs de vie et non pas pour des activités funéraires?

L'exploitation de ces activités funéraires, avec des incinérateurs, etc., tel que déjà mentionné, ne pourraient-elle pas être considérée comme un **abus de droit** par le cimetière, selon l'article 7 du *Code civil du Québec*? Ne s'agit-il pas là d'une utilisation de la terre détenue par le cimetière pour son bénéfice et de façon à causer un préjudice aux citoyens?

Cette activité ne pourrait-elle pas être considérée comme une aberration de concept pour la planification d'une ville?

Je suis d'avis que, pour toutes les raisons mentionnées précédemment, la Ville de Montréal devrait rejeter la demande soumise par le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Vu le problème environnemental que le cimetière pose à la population montréalaise, la ville devrait aussi réviser le zonage en conséquence.

Je considère aussi que, comme solution préliminaire, la ville devrait rechercher la réduction des activités funéraires pour enfin voir à ce qu'elles soient finalement arrêtées, et surtout suspendre l'expansion commerciale du cimetière pour ainsi le convertir graduellement en un espace vert au profit du bien-être des citoyens et de l'environnement.

Signé à Montréal, le 23 novembre 2003.

(s) Antonio Martinez

M. Antonio Martinez